

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74-1920/SG/CDI modifiant l'arrêté n° 74-592/SG/CDI homologuant les tarifs des taxis dans le cercle de Djibouti.

n° 74-1920/SG/CDI

Ministère  
MINISTRE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL

Date de publication  
10 décembre 1974

Numéro JO  
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro  
26 décembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions de l'article 15 de l'arrêté n° 74-592/SG/CDI du 3 avril 1974 homologuant les tarifs des taxis dans le cercle de Djibouti, sont annulées et remplacées par les suivantes : «Les dispositions qui précèdent, qui remplacent toutes dispositions antérieures contraires, sont applicables, en ce qui concerne les tarifs, jusqu'à la mise en service éventuelle de taxi-mètres ou à la promulgation de nouveaux barèmes de prix que justifieraient des modifications importantes des conditions économiques ».